

Il y a une énorme différence entre la façon dont les uns et les autres sont traités. Permettez-moi de me reporter de nouveau à la page 17 de la brochure à couverture marron. Je dois dire que je sais gré au gouvernement de nous avoir accordé deux heures supplémentaires au préalable pour examiner cet ouvrage et poser certaines questions à des fonctionnaires de l'État qui étaient disponibles. Pendant cette séance d'information, j'ai posé une question au sujet des impôts qui s'appliqueraient à ceux qui reçoivent leur revenu sous forme de salaire et de traitement par rapport à ceux qui touchent le leur sous forme de dividendes. J'ai demandé quelle était la différence. Eh bien, tout d'abord on a voulu éviter de répondre franchement si ce calcul pouvait effectivement être fait. En définitive, le calcul a été effectué et je voudrais le consigner au compte rendu. Ce n'est pas moi qui l'ai fait, ce sont les fonctionnaires. Je crois les avoir bien compris et que ces chiffres sont justes. Lorsqu'on se reporte à la catégorie de revenu imposable de \$5,000 et \$7,000—et nous avons décidé de le fixer à \$6,000—si le revenu provient d'un salaire ou d'un traitement, l'impôt, soit à la limite inférieure de la tranche, soit au début de la tranche est de \$1,280.50. Toutefois, si le revenu provient de dividendes, par suite de l'abattement de 33½ p. 100, il s'élève à \$200. La différence est considérable.

Comment peut-on parler de régime fiscal équitable quand on le déforme ainsi? L'homme qui travaille de ses mains, ou dont le revenu provient directement de son travail, sous forme de gages ou de salaire, doit-il avoir moins de chance au Canada que celui qui a hérité d'une fortune, qui a fait des placements et qui n'a qu'à toucher les chèques de dividendes? Le salarié est-il moins précieux pour le pays que l'autre? Doit-il être puni parce qu'il travaille au lieu d'être riche? C'est l'unique raison d'un changement semblable. Pensons à l'homme qui fait entre \$11,000 et \$14,000. Nous avons choisi le chiffre de \$12,000 pour faire la déduction car on nous a dit qu'il serait difficile de le faire autrement. A ce niveau, donc, le salarié qui gagne \$12,000 devra payer \$3,230.50 en impôt. S'il touche le même montant sous forme de dividendes, son impôt sera de \$2,000 de moins. Quand le gouvernement parle d'encourager les Canadiens, je me demande comment il les encourage à travailler quand on voit le travailleur payer sa pleine part d'impôts, alors que le rentier dont le revenu provient de ses placements, de ses économies, ou de celles d'un autre, s'en tire à bon compte.

Je ne crois pas qu'un homme ait beaucoup de cœur à l'ouvrage dans ces conditions. Payer des impôts dans une situation pareille n'a rien de réjouissant. Voilà le genre de budget et de régime d'imposition que l'on maintient. Les députés ministériels s'étonneront sans doute que le député de Waterloo parle ainsi, car après tout, ne veut-il pas réagir contre la mainmise étrangère? Ils diraient que ce dégrèvement de 33½ p. 100 pour dividendes vise à encourager les Canadiens à investir dans des entreprises canadiennes, que cette mesure est dirigée contre la mainmise étrangère et que le député de Waterloo devrait être d'accord. Quelle sottise! On n'est pas obligé de donner la lune pour empêcher la domination étrangère. Peut-être l'ignorent-ils, mais ils ont le pouvoir de légiférer comme tous les pays du monde en matière de propriété étrangère. Il n'est pas nécessaire de fausser le régime fiscal et de le rendre inéquitable parce qu'on a un problème de

[M. Saltsman.]

mainmise étrangère. Évidemment, nous en avons un, mais ce n'est pas ainsi que nous en viendrons à bout.

De plus, monsieur l'Orateur, on accorde un dégrèvement depuis longtemps déjà. Et pourtant, nous nous sommes laissés déposséder avec une rapidité croissante. En vérité, la formule a abouti à un échec. De fait, aucun stimulant sur le plan fiscal n'a donné les résultats escomptés. Ceux qui prétendent que notre régime fiscal impose un trop lourd fardeau oublient que les impôts auxquels est assujéti l'investisseur au Canada sont plus légers que dans tout autre pays, y compris les États-Unis. A venir jusqu'ici nous n'avions même pas d'impôt sur les gains de capital. Vous n'ignorez pas quel en a été l'effet sur nos entrepreneurs: cela les a incités à vendre. L'absence d'un impôt sur les gains de capital et même le demi-impôt qui existera désormais font qu'il est plus profitable de vendre une entreprise et de toucher son argent libre d'impôts que d'exploiter cette entreprise et payer des impôts. Si notre intention avait été de créer un régime en vue de faire abandon de notre pays, nous n'aurions pas pu nous y prendre mieux. L'ensemble du régime dont l'objet est de décourager les investisseurs étrangers et d'encourager les investisseurs canadiens, qui pourraient peut-être exploiter les entreprises mieux même que les propriétaires étrangers, s'est révélé inefficace.

Les changements actuels tendent dans le même sens. Permettez-moi de vous montrer combien le gouvernement actuel manque de logique pour ce qui concerne les investissements. Après tout, le dégrèvement pour dividendes s'applique à toutes les sociétés canadiennes. De toute évidence, le gouvernement en est venu à la conclusion que même ce pot-de-vin considérable ne serait pas efficace dans le cas des sociétés d'investissements. Alors, qu'a-t-il fait? Il a inclus dans le projet de loi une disposition exigeant que 90 p. 100 des investissements soient canadiens et seulement 10 p. 100 dans des sociétés étrangères. Il ne faut pas plus de deux phrases pour le dire, et il y aura des résultats. Il en a été de même pour la loi sur les banques. Il existe suffisamment de précédents pour légiférer contre les compagnies étrangères là où nous croyons qu'elles continuent de poser un problème. A mon avis, il n'y a aucune raison de fausser à ce point le régime fiscal, de le rendre peu équitable, injuste et déraisonnable à l'endroit des Canadiens ordinaires en consentant de telles concessions pour encourager la propriété canadienne. Nous savons par expérience qu'il n'en résulte rien d'efficace.

• (3.10 p.m.)

Comme je l'ai dit plus tôt, il est difficile dans ce budget, de distinguer la réforme fiscale des mesures financières. On se rend compte depuis longtemps que l'économie a besoin d'autres stimulants. Le gouvernement l'a reconnu. L'année dernière il a subi un déficit; cette année il en prévoit un autre. Certains parlent d'inflation. Ils oublient qu'hier ils s'inquiétaient du chômage. Nous croyons toujours que c'est le chômage et non l'inflation qui pose le plus grave problème. On peut remédier à l'inflation. Il n'y a pas de solution au chômage. Lorsque les gens sont sans emploi, ils n'en ont pas c'est tout. Une seule question se pose: les stimulants sont-ils assez nombreux? Non, à notre avis. Les chiffres du Conseil écono-